



[www.afp.com](http://www.afp.com)

Date : 28/10/10

## Mécénat culturel : Un atout pour les villes moyennes

A l'heure où les professionnels du secteur soulignent la baisse sensible du mécénat culturel d'entreprise ces dernières années (de 975 millions d'euros en 2008 à 380 millions d'euros en 2010), les villes moyennes ont rappelé leur volonté de poursuivre et développer leurs démarches de mécénat culturel dans les territoires. Initié par la FMVM, en partenariat avec la Fondation Concorde et la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC), un colloque sur ce thème a réuni, le 26 octobre au Sénat, 120 participants de tous horizons : élus locaux et services municipaux, parlementaires, représentants des entreprises et des ministères. A cette occasion, a été présenté l'ouvrage Mécénat culturel et développement économique, réalisé par la FMVM avec le soutien du groupe Spie Batignolles et de MEC'ENE / Mécénat & Entreprise (société-conseil en matière de mécénat).

### Guide pratique

L'ouvrage sur le mécénat culturel - dont deux exemplaires seront adressés à chaque adhérent de la FMVM - constitue un guide pratique sur la démarche du mécénat, ses objectifs, son cadre législatif et sa réalisation concrète. Il comprend ainsi :

- un exposé des avantages du mécénat, à la fois pour les collectivités et les mécènes (entreprises, fondations, particuliers aisés ou générosité publique) ;
- un rappel des différents types de partenariats et de leur régime juridique et fiscal ;
- des conseils pratiques pour le montage d'une opération de mécénat ;
- le retour d'expérience de trois villes moyennes porteuses de projets de mécénat ;
- enfin, le témoignage d'experts du mécénat culturel dans les collectivités.

### Enjeux

Dans le prolongement de l'ouvrage, la réunion-débat « Mécénat culturel et développement économique », le 26 octobre, a approfondi la réflexion des villes moyennes sur le mécénat culturel, et lancé de nouvelles pistes d'action dans ce sens. Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM, député-maire de Châlons-en-Champagne, et Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges et président délégué de la FMVM, ont ainsi noté l'impact croissant du mécénat culturel depuis une dizaine d'années, suite à trois évolutions :

- 1) une mutation du cadre juridique et fiscal, facilitant considérablement l'intervention des acteurs privés, des associations et des particuliers dans le champ culturel aux côtés de la puissance

## Évaluation du site

L'Agence France Presse, par le biais de son site Internet, présente ses produits, ses services et plusieurs fils d'actualité générale. En outre, le site diffuse des communiqués de Business Wire, News Press et Datapresse.

**Cible**  
Grand Public

**Dynamisme\*** : 17

\* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

publique (en matière de patrimoine, certaines villes accordent par exemple des réductions fiscales aux particuliers qui restaurent la façade de leur habitation) ;

2) un nouvel état d'esprit, de plus en plus sensible à la participation des citoyens, remplaçant le « discours des élites » par un dialogue entre les acteurs culturels, les experts et le public ;

3) l'interaction croissante entre les entreprises et les collectivités : les entreprises assument en effet désormais une responsabilité sociale (en s'engageant en faveur de l'environnement, de la recherche, de la culture...), tandis que l'action culturelle des collectivités occasionne des retombées économiques fortes (en termes de fréquentation touristique, de consommation commerciale...).

Le mécénat culturel pose donc la question plus générale du partenariat entre les villes moyennes et les entreprises. Car, si les acteurs économiques manifestent leur volonté de coopérer étroitement avec l'acteur public (comme en témoignait la présence au colloque de nombreux représentants des entreprises), des progrès peuvent être faits. Christian Pierret constate ainsi que le financement culturel en France demeure essentiellement public, reposant en grande partie sur l'effort des collectivités locales : l'Etat et les collectivités ont consacré 11 milliards d'euros à l'action culturelle en 2008 (contre seulement 350 millions d'euros pour les financeurs privés).

#### Projets de villes moyennes

Plusieurs maires des villes moyennes ont présenté lors du colloque leur démarche de mécénat culturel, à la fois comme bénéficiaires et « catalyseurs » des opérations de mécénat. Caroline Cayeux, maire de Beauvais et présidente de la CA du Beauvaisis, a ainsi décrit deux motivations des acteurs économiques : les entreprises s'investissent d'une part pour en retirer des retombées en termes d'image et de notoriété, d'autre part pour aménager - aux côtés des collectivités - le territoire dans lequel elles travaillent. Le maire de Beauvais a incité les villes moyennes à mieux prendre en compte les attentes des entreprises en cherchant à bâtir de concert, dans une relation gagnant-gagnant. Une information ciblée à destination des PME et des TPE permettrait également de développer fortement le mécénat de proximité, qui représente un véritable potentiel.

L'expérience de Périgueux, présentée par son maire, Michel Moyrand, a ensuite montré l'intérêt d'inscrire la relation avec le mécène dans le temps, au-delà d'une opération ponctuelle. Selon Michel Moyrand, les villes doivent recourir au mécénat afin d'assumer leur « responsabilité » en matière de diffusion culturelle (responsabilité vis-à-vis du grand public et des scolaires notamment). Enfin, Franck Montaugé, maire d'Auch, a présenté un ensemble d'initiatives, de la reconversion de casernes en résidence d'artistes à la restauration d'un escalier monumental. Dans ce dernier chantier, le recours au mécénat a notamment servi à mobiliser les habitants, via un appel à générosité publique organisé par la Fondation du Patrimoine. La restauration de l'escalier est ainsi allée de pair avec une réhabilitation du monument dans l'esprit des Auscitains.

#### Développements à venir

La réunion-débat a également été l'occasion de rencontres entre les équipes municipales et les mécènes éventuels : les entreprises, mais aussi les fondations. La Fondation du Patrimoine, premier soutien des collectivités dans la restauration du patrimoine de proximité, était ainsi représentée par son directeur général, Frédéric Néraud. Moyennant une commission de l'ordre de 3%, la Fondation collecte des fonds pour le compte de la collectivité en provenance d'entreprises ou de particuliers. Son action se porte particulièrement sur le mécénat de proximité, via des appels à générosité publique dans des opérations de restauration très



ciblées. Après être intervenue sur plus de 200 chantiers de villes moyennes depuis 1997, la Fondation souhaite renforcer encore son appui aux villes moyennes. Le partenariat avec la Fondation du Patrimoine est donc l'une des pistes pour développer la réflexion sur le mécénat initiée par le guide pratique et le colloque.